

les superstitions les plus grossières. Ces sauvages sont, du reste, des hommes d'une fort belle constitution, naturellement intelligens et industrieux.

Voilà un nouveau champ ouvert aux travaux apostoliques. Demandons au ciel que la vraie foi y répande bientôt ses rayons bienfaisans!

Journal des Villes et des Camps.

—●—●—●—●—●—
V A R I E T E S .

UN PRÉSAGE.—Un fait assez extraordinaire est arrivé ces jours-ci à Metz. Un oiseau de proie, qui planait au dessus de la cathédrale, rencontra en s'abaissant la pointe d'un paratonnerre, et s'y enferra. A ses cris, d'autres oiseaux accoururent et volèrent longtems autour de lui, comme pour lui donner secours; mais, malgré ses efforts, il ne put se dégager et mourut bientôt sur son paratonnerre, où il est encore. *C. de la Meurthe.*

PHÉNOMÈNE.—On écrit de Venise: "Il n'est bruit ici que d'un phénomène physiologique qui est peut-être sans exemple, savoir le renouvellement complet de la denture en une personne âgée de 90 ans révolus. la sœur Téosolia, du couvent des Carmélites de notre ville; et ce qu'il y a encore de remarquable, c'est que la même religieuse avait aussi vu se renouveler toutes ses dents à l'âge de 47 ans et à celui de 63 ans, de sorte qu'elle a éprouvé la dentition cinq fois dans sa vie. Le médecin en chef de l'infirmerie du couvent des Carmélites, M. Gian-Baptista Podraceca, qui est maintenant âgé de 87 ans, et qui a été attaché à cet établissement pendant 52 années, vient de publier, sur les trois reproductions extraordinaires des dents chez la sœur Téosolia, une brochure en langue latine, dont il se propose d'adresser un exemplaire aux principales académies de médecine."—*Journal des Villes et des Campagnes.*

PETIT SÉMINAIRE OU COLLÈGE DE STE. THÉRÈSE.

LES CLASSES s'ouvriront à cet ÉTABLISSEMENT, le QUINZE de SEPTEMBRE prochain. Monseigneur de Montréal, ayant égard aux désirs qui lui ont été manifestés, consent à ce que, outre les SÉMINARISTES qui doivent former un corps séparé, on admette les autres enfans pour y recevoir leur ÉDUCATION: le *costume* de ces derniers devra être uniforme, et semblable à celui en usage à St. Hyacinthe, à l'Assomption.

Ste. Thérèse, 29 août, 1842.

—○—
AVIS A MM. DU CLERGE.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les MESSIEURS DU CLERGE qu'il reçoit à l'instant les EFFETS D'ÉGLISES qu'il attendait depuis les printemps, qui consistent en un bel assortiment de Chandeliers et Croix pour autels, Calices, Ciboires, Ostensoirs, Burettes, Porte-Dieu, Ampoules, Bénitiers, Cartons d'autels, Encensoirs et autres articles de ce genre; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, Gallons d'or et d'argent, et de différentes dimensions.

JOSEPH ROY.

Montréal, 11 août 1842.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PRÉV. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.